

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Délibération N° 14-12-2023 / N°207

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyeux, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 103

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiakowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Adhésion à la Centrale d'Achat pour le Service de Transport à la Demande Du Syndicat Hauts-de-France Mobilité

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est, depuis le 1^{er} juillet 2021, Autorité Organisatrice de la Mobilité. A ce titre, elle doit construire une politique de mobilité sur son territoire.

Pour atteindre cet objectif, elle s'appuie sur le Syndicat Hauts de France Mobilités (HdFM) en tant que lieu de ressources et de mutualisation. Cette collaboration permet à la Communauté de Communes d'exercer sa compétence en matière de mobilité, en bénéficiant des expertises et des outils développés par Hauts de France Mobilités.

Récemment, le syndicat a entrepris une réflexion visant à proposer, à ses membres adhérents, la mutualisation d'un service de Transport à la Demande (TAD). Par le biais d'un arrêté interdépartemental daté du 13 novembre 2023, et portant sur des modifications statutaires du Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités, celui-ci s'est organisé en tant que centrale d'achat. Il est ainsi possible à HdFM de porter un marché de Transport A la Demande pour ses membres, souhaitant agir sur cet axe, leur faisant ainsi bénéficier de l'avantage financier et technique de la mutualisation. Il est précisé que chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la Centrale d'Achat TAD en opportunité selon ses propres besoins.

Monsieur le Vice-Président précise à l'assemblée communautaire qu'adhérer à cette centrale d'achat, pour le Transport A la Demande, permettrait à la communauté de communes de proposer, à ses habitants, un service complémentaire de mobilité. En effet, une partie des frais liés à ce marché serait portée par HdFM. La CCCA portant à sa charge les frais du service, à savoir les frais de l'opérateur retenu ainsi que le coût lié aux kilomètres parcourus (déduction faite par l'opérateur des recettes qu'il percevra de la vente de ticket de transport).

HdFM se charge, en étroite collaboration avec les membres qui adhéreront, de constituer le dossier de consultation des entreprises, d'engager et d'exécuter le marché.

Suite à l'avis favorable de la commission PCAET du 4 décembre et du Bureau du 6 décembre 2023, le conseil communautaire décide à la majorité (une abstention) :

- d'approuver les termes des statuts de la centrale d'achat TAD
- d'adhérer à la centrale d'achat pour le service de transport à la demande du Syndicat Hauts-de-France Mobilité et de signer le bulletin d'adhésion à la centrale TAD
- d'intégrer les dépenses liées à la mise en place du Transport à la demande au BP 2024
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/12/2023 et publication ou notification du 19/12/2023